

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

À la session ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 juin 2021 à 19h00, à laquelle sont présents par téléconférence Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey et par vidéoconférence Madame la conseillère Patricia McCoullough, Messieurs les conseillers Bernard Carey, François Cusson, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent par vidéoconférence et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent par vidéoconférence et note les minutes.

Également seize (16) citoyens assistent à la séance.

Cette séance se tient par téléconférence et vidéoconférence.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

RÉSOLUTION 102-06-2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette;
appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey;

Et **RÉSOLU QUE** la session soit ouverte à 19:00 par le président du Conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 103-06-2021

Il est proposé par Madame la conseillère Patricia McCoullough;
appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette;

Et **RÉSOLU QUE** l'ordre du jour suivant soit et est adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance du 3 mai 2021

4. CORRESPONDANCE

4.1. Demande d'aide financière – camp de théâtre

4.2. Demande d'aide financière – Fête Nationale de Sutton

4.3. RAPLIQ – Regroupement Activiste l'Inclusion Québec

5. ADMINISTRATION

5.1. Compte à payer

5.2. Remboursement du prêt 212 à échéance en septembre 20121

5.3. Demande de prolongation pour début de construction

5.4. ~~Prix hommage aux aînés 2021~~ **point reporté**

5.5. Vote par correspondance

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

6.1 Demande de réduction de vitesse – Pinnacle Ouest

6.2 Demande de mettre affiche « défense de stationner » sur Pinnacle Est

6.3 Rencontre avec Mme Chaberland (CAUCA-CITAM)

6.4 Radar pédagogique

7. AMÉNAGEMENT URBAINE & DÉVELOPPEMENT

- 7.1. Dépôt du rapport de l'inspecteur
- 7.2. Plan d'intervention des arbres du Parc Shepard
- 7.3. Demande d'aliénation CPTAQ – Duncan Alexander
- 7.4. Demande de rénovation – 4 Thibault Sud
- 7.5. CCU demande de rénovation – 37 Thibault Nord
- 7.6. Déplacement des poteaux Hydro-Québec sur la rue Des Sources
- 7.7. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement de citation pour l'église All Saints
- 7.8. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement de citation pour l'église St-Simon
- 7.9. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement de citation pour la Petite École Rouge.
- 7.10. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement de citation pour la reconnaissance de la Women's Institute

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Adjudication de contrat – Appel d'offre 2021-05
Rechargement du chemin Claybank.

9. LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE

- 9.1 Dépôt de règlement – Règlement.
- 9.2 Commission loisirs & vie communautaire.
- 9.3 Suivi- Prix pour les 6 bases de ciment (table à pique pour handicapés).
- 9.4 ~~Communauté nouricière~~. Présentation pour un drapeau d'Abercorn.
- 9.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement, R-351-21
Règlement sur les drapeaux.
- 9.6 Activité dans le Parc Shepard – le 26 juin 2021.

10. VARIA

- 10.1 Le Conseil demande d'écrire une lettre de remerciement à M. Bernier pour le don de l'estrade du Parc Shepard.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLEE

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION 104-06-2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette; **appuyé par** Monsieur le conseiller Bernard Carey

ET RÉSOLÉ QUE le procès-verbal du 3 mai soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 D'AIDE FINANCIÈRE - Camp de théâtre

RÉSOLUTION 105-06-2021

CONSIDÉRANT QUE L'ACPA collabore avec l'École d'art de Sutton pour la mise en place d'un Camp de Théâtre du 9 au 20 août 2021 à Abercorn;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 300\$ par semaine par enfant;

CONSIDÉRANT QUE l'ACPA demande une aide financière de 300\$ par enfant afin d'aider les enfants de la municipalité à participer à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la priorité sera donnée aux enfants des résidents et propriétaires d'Abercorn, par la suite aux petits enfants des résidents et propriétaires d'Abercorn;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson **appuyé par** Madame la conseillère Patricia McCollough;

ET RÉSOLU de contribuer la somme de 300\$ par enfant éligibles jusqu'à un maximum de cinq (5) enfant soit 1,500\$ pour la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Fête Nationale Sutton

RÉSOLUTION 106-06-2021

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sutton organise des activités pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens d'Abercorn participent aux activités de Sutton;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, **appuyé par** Monsieur le conseiller François Cusson;

ET RÉSOLU de contribuer la somme de 500\$ pour la Fête Nationale; conditionnelle à ce que les activités aient lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3 RAPLIQ – REGROUPEMENT ACTIVISTE POUR L'INCLUSION - AU QUÉBEC.

Le RAPLIQ nous envoie un pamphlet afin de sensibiliser les preneurs de décision municipale à la cause des personnes à mobilité réduite.

5. ADMINISTRATION

5.1 COMPTES À PAYER
RÉSOLUTION 107-06-2021

COMPTES À PAYER - 31 MAI 2021		
NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<i>Aquatech</i>	<i>Traitement des eaux usées / gestion installations distribution eau potable / échantillonnage réseau eau potable</i>	<i>2 056,72</i>
<i>BMR</i>	<i>Dépenses parc, hôtel de ville, tennis</i>	<i>1 401,59</i>
<i>Buropro</i>	<i>Fournitures bureau</i>	<i>133,36</i>
<i>Canac</i>	<i>Asphalte / dépenses borne fontaine</i>	<i>456,24</i>
<i>Carey Normand</i>	<i>Nivelage chemins</i>	<i>2 776,65</i>
<i>Denicourt</i>	<i>Honoraires de l'arpenteur-géomètre</i>	<i>2 759,40</i>
<i>DJL</i>	<i>Pierre concassée</i>	<i>266,51</i>
<i>EMG Cusson</i>	<i>Transport pierre concassée</i>	<i>185,07</i>
<i>Environex</i>	<i>Analyses eau potable et usée</i>	<i>340,61</i>
<i>Équipements Pontbriand</i>	<i>Entretien tracteur à gazon</i>	<i>137,96</i>
<i>FNX</i>	<i>Travaux ingénierie aqueduc</i>	<i>4 570,26</i>
<i>GAL</i>	<i>balai rues</i>	<i>2 593,15</i>
<i>Gestim</i>	<i>Services inspection</i>	<i>2 776,13</i>
<i>Groupe CT</i>	<i>Copie facturables</i>	<i>68,47</i>
<i>Groupe CLR</i>	<i>Activation satellite</i>	<i>57,49</i>
<i>MRC</i>	<i>Quote Part 2021 (2/2 versement)</i>	<i>22 811,00</i>
<i>Petits Moteurs Estrie</i>	<i>Casque</i>	<i>64,34</i>
<i>Plomberie Goyer</i>	<i>Filtre (station épuration)</i>	<i>80,16</i>
<i>Zone Infotech</i>	<i>Appel service / formation</i>	<i>275,94</i>
TOTAL		43 811,05\$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS 31 MAI		
NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACPA	Soutien organisme	500,00
Axion	Internet	114,92
Beauregard Hélène	Ménages	150,00
Bell Canada	Téléphone	293,13
Bell Pierre	Salaire directeur général	1 237,41
Bell Pierre	Salaire directeur général	1 250,01
Bissonnette Eric	Rémunération conseiller/allocation internet	316,85
Carey Bernard	Rémunération conseiller/allocation internet	316,85
Carey Donald	Déneigement routes locales	13 784,21
CIBC Visa	Dépenses bureau / achat fleurs	227,66
Cote Gail	Salaire commis comptable	1 085,47
Cote Gail	Salaire commis comptable	1 085,47
Cusson François	Rémunération conseiller/allocation internet	316,85
Dominique Jean	Salaire contre-mâitre et cellulaire	1 219,22
Dominique Jean	Salaire contre-mâitre	1 118,74
Dominique Jean	Remboursement facture Pneu FML (pneu tracteur à gazon)	181,09
FQM	Ajustement assurance	109,00
Gravel Guy	Rémunération maire/allocation internet/allocation cellulaire	774,60
Hydro Québec	Électricité	2 455,30
Int Communication	Site web	57,43
Lafrenière Monique	Commis bureau	50,06
Lefebvre Macey Margaret	Rémunération conseillère/allocation internet	316,85
McCollough Patricia	Rémunération conseillère/allocation internet	256,85
Mun Abercorn	Timbres	31,73
Petite Caisse	Divers	136,62
Pétrolière Impériale	Essence (camion et tracteur à gazon)	181,54
Raiche Lise	Remboursement factures (fleurs)	349,91
Schinck Louis	Déneigement propriétés de la municipalité	2 166,66
Taylor Peter	Salaire étudiant été	123,89
Taylor Peter	Salaire étudiant été	182,63
Trahan Hélène	Commis bureau	110,61
Trahan Hélène	Commis bureau	219,37
Turgeon Jacqueline	Remboursement factures (fleurs)	109,45
Ville Dunham	Enlèvement matières organiques, ordures et matières recyclables	3 915,34
TOTAL		34 745,72\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette appuyé par le conseiller Bernard Carey.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2 REMBOURSEMENT DU PRÊT 212 À ÉCHÉANCE EN SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 108-06-2021

CONSIDÉRANT QU'une partie du prêt pour le Règlement 212 arrive à échéance en septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil veut réduire l'impact monétaire sur les comptes des taxes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a planifié lors de l'adoption du budget 2021 de rembourser cette portion de prêt; et d'appliquer le montant en tant que taxe sectorielle aux citoyens concernés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, **appuyé par** Monsieur le conseiller François Cusson;

ET RÉSOLU de rembourser la somme de 67,000\$ sur le prêt du Règlement 212 à échéance en septembre 2021;

ET RÉSOLU de taxer le montant de 23,450\$ aux 134 résidents; reliés au service d'aqueduc sur une période de cinq (5) ans, à un taux d'intérêt de 0.5%;

ET RÉSOLU de taxer le montant de 33,500\$ aux 99 résidents reliés au service d'égout sur une période de cinq (5) ans, à un taux d'intérêt de 0.5.%.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3 DEMANDE DE PROLONGATION POUR DÉBUT DE CONSTRUCTION.

RÉSOLUTION 109-06-2021

CONSIDÉRANT QUE M. Hanly a acquis le lot 6 316 576 de la municipalité en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a une condition que la construction doit commencer au plus tard 2 ans après l'achat de terrain;

CONSIDÉRANT QU'une étude biologique a été demandée et sera complétée en septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Hanly demande une prolongation d'un an pour commencer la construction;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, **appuyé par** Monsieur les conseiller François Cusson;

ET RÉSOLU d'accorder une prolongation d'un (1) an pour commencer la construction de la maison.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4 PRIX HOMMAGE AUX AÎNÉS Point retiré

5.5 VOTE PAR CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 110-06-2021

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en

vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Carey.

ET RÉSOLU de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

ET RÉSOLU de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution;

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

ET RÉSOLU cette résolution s'applique uniquement à l'élection générale du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

7.2 DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE – PINACLE OUEST.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de citoyens pour la réduction de vitesse sur le chemin Pinnacle Ouest;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire et la direction générale ont rencontré les agents de la Sûreté du Québec pour ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec doit rencontrer les citoyens et par la suite revenir à la municipalité;

Le Conseil attendra les suggestions et recommandations de la Sûreté du Québec avant de se prononcer.

8.2 DEMANDE DE METTRE UNE AFFICHE « DÉFENSE DE STATIONNER » SUR PINACLE EST

RÉSOLUTION 111-06-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour interdire le stationnement sur le chemin Pinnacle Est;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire et la direction générale ont rencontré les agents de la Sûreté du Québec pour ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement est interdit dans les zones où la vitesse est de 70 km/h mais qu'il n'y a aucune indication sur Pinnacle Est;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette;

ET RÉSOLU d'autoriser la pose de 2 panneaux d'interdiction de stationnement dans chacune des directions;

ET RÉSOLU de mettre également des panneaux d'interdiction de jeter des déchets.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3 RENCONTRE AVEC Mme. CHAMBERLAND (CAUCA- CITAM)

Monsieur le Maire donne un résumé de la rencontre ainsi que des avantages des services de CITAM

6.4 RADAR PÉDAGOGIQUE

RÉSOLUTION 112-06-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a à cœur les préoccupations de ses citoyens en regard des excès de vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une pétition évoquant les problèmes de bruit et de vitesse sur la rue des Églises Est a été reçue à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la sécurité routière doit être partagée, la municipalité s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de tous et chacun sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le radar pédagogique collecte les données de circulation en tout temps. Ces données permettent aux policiers de la Sûreté du Québec d'assurer une surveillance accrue;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a obtenu des prix pour l'achat d'un radar pédagogique et que les prix varient entre 3 000\$ et 5 598\$;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette.

François Cusson	Pour	Conseiller siège #4	Vacant
Patricia McCollough	Contre	Margaret Macey	Contre
Bernard Carey	Contre	Eric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	Pour		

N'ayant pas la majorité la résolution est rejetée.

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR.

Le Directeur général dépose le rapport de l'inspecteur.

7.2 PLAN D'INTERVENTION DES ARBRES DU PARC SHEPARD.

RÉSOLUTION 113-06-2021

CONSIDÉRANT QUE les saules tortueux dans le Parc Shepard sont dans un mauvais état, sinon dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers du parc est un enjeu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité planifie la coupe des arbres sur une période de 5 à 10 ans afin de faire une transition;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey;

ET RÉSOLU de mandater le personnel de la municipalité pour obtenir des prix pour la coupe des arbres les plus dangereux;

ET RÉSOLU de trouver des arbres de remplacement pour replanter.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3 DEMANDE D'ALIÉNATION CPTAQ – DUNCAN ALEXANDE

RÉSOLUTION 114-06-2021

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 267 126 de monsieur DUNCAN MACALISTER ALEXANDER vise la division de la propriété en deux lots;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la création de deux nouveaux lots, soit l'un d'environ 30,2 hectares et l'autre d'environ 140,2 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le lot de 30,2 hectares sera vendu à un agriculteur voisin;

CONSIDÉRANT QUE le lot de 30,2 hectares a un potentiel de 4000 entailles d'érable;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur, Ferme Hancock Inc., souhaite acquérir la terre afin d'y exploiter l'érable;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole sera pleinement exploité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 234 de la municipalité d'Abercorn;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Carey;

ET RÉSOLU de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande de M. Alexander.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.4 CCU DEMANDE DE RÉNOVATION – 4 THIBAULT SUD

RÉSOLUTION 115-06-2021

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est assujettie au règlement portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation et l'amélioration du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la continuité de la toiture sur le côté de la maison, la continuité de la balustrade existante sur le côté, la rénovation du balcon arrière, la rénovation du balcon sur le côté de la maison, le tout en gardant l'uniformité architecturale du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond aux critères et objectifs du PIIA au niveau architectural;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette;

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de rénovation.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.5 CCU DEMANDE DE RÉNOVATION – 37 THIBAULT NORD.

RÉSOLUTION 116-06-2021

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est assujettie au règlement portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation du bâtiment accessoire actuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation consiste à remplacer le déclin de bois défraîchi par un revêtement horizontal en vinyle blanc;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont favorables aux rénovations du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey.

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de rénovation.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.6 DÉPLACEMENT DES POTEAUX HYDRO-QUÉBEC SUR LE CHEMIN DES SOURCES.

RÉSOLUTION 117-06-2021

CONSIDÉRANT QUE les poteaux d'Hydro-Québec sont positionnés sur la voie de circulation sur le chemin des Sources, qu'ils sont dangereux pour la circulation et qu'ils causent des problèmes pour le déneigement et l'entretien du chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris les procédures avec Hydro-Québec pour le déplacement des poteaux sur le chemin des Sources;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes sont requises par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 356 des Sources ne veut pas signer de servitudes;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey et appuyé par Monsieur le conseiller François Cusson,

ET RÉSOLU de mandater la direction générale pour rencontrer le propriétaire et de trouver un terrain d'entente de gré à gré et de revenir au Conseil avant d'entreprendre d'autres actions.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 352-21 CONCERNANT LA CITATION À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL DE L'ÉGLISE ALL SAINTS.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le patrimoine culturel permet à une municipalité d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la citation permet d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition d'immeuble patrimonial ou de tout territoire répondant à la définition de site patrimonial dont la protection ou la mise en valeur présente un intérêt public,

Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement numéro R-352-21 et dépose le projet du règlement numéro R-352-21 concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial de l'église All Saints.

7.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 355-21 CONCERNANT LA CITATION À TITRE DE RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME ABERCORN WOMEN INSTITUTE.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le patrimoine culturel permet à une municipalité d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

Madame la conseillère Patricia McCollough donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement numéro R-355-21 et dépose le projet du règlement numéro R-355-21 concernant la reconnaissance de l'organisme Abercorn Women Institute.

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

8.1 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL OFFRE 2021-05 RECHARGEMENT DU CHEMIN CLAYBANK

RÉSOLUTION 118-06-2021

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a identifié prioritairement le besoin de rechargement sur le chemin Claybank;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a préparé un devis et a invité six entrepreneurs en excavation;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par Monsieur le conseiller François Cusson.

ET RÉSOLU de prendre l'option 2 qui consiste à poser une membrane de géotextile et de faire le rechargement;

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Excavation David Cooke au montant de \$78,450.16 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

9.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT COMMISSION LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le conseiller Cusson dépose le projet de règlement de la Commission loisirs et vie communautaire.

9.2 SUIVI – PRIX POUR LES 6 BASES DE CIMENT (TABLE DE PIQUE-NIQUE POUR HANDICAPÉS)

RÉSOLUTION 119-06-2021

CONSIDÉRANT QUE les bases de béton ont été coulées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut compléter l'aménagement de l'aire de pique-nique le plus rapidement possible ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough ;

ET RÉSOLU de mandater le personnel de la municipalité de faire l'achat de 4 tables à pique-nique standard et de 2 tables à pique-nique avec extension pour personne à mobilité réduite / chaise roulante pour un montant maximal de \$3,000.

ADOPTÉE à l'unanimité

9.3 PRÉSENTATION POUR UN DRAPEAU D'ABERCORN

Monsieur le conseiller François Cusson fait une présentation parcourant l'histoire d'Abercorn afin d'amener des points de discussion pour la mise en place d'un drapeau pour la municipalité.

9.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DRAPEAUX.

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller François Cusson qu'un Règlement concernant l'identification d'un drapeau sera déposé à une date ultérieure.

9.5 ACTIVITÉ AU PARC SHEPARD LE 26 JUIN 2021

Prendre note qu'un musicien se produira dans le Parc Shepard à partir de midi le 26 juin 2021. Son instrument est le ukulélé.

10. VARIA.

10.1 Le Conseil demande d'écrire une lettre de remerciement à M. Bernier pour le don de l'estrade du Parc Shepard.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS.

12. LEVÉE DE SÉANCE

RÉSOLUTION 120-06-2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Monsieur le conseiller François Cusson ;

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20H57.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION.

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire